



DECHETS

Création d'une aire de compostage collectif

Afin de proposer à chaque habitant une possibilité de trier et valoriser ses déchets alimentaires et végétaux, Cap Atlantique La Baule Guérande agglomération propose des solutions complémentaires : le compostage individuel et le compostage collectif.

Publié le 18 mars 2024

Afin de proposer à chaque habitant une possibilité de trier et valoriser ses déchets alimentaires et végétaux, Cap Atlantique La Baule Guérande agglomération propose des solutions complémentaires : le compostage individuel et le compostage collectif. **En partenariat avec la Mairie, une nouvelle zone de compostage collectif a été inaugurée par les élus et techniciens de l'agglomération le vendredi 15 mars, dans le bourg de la commune, en lien avec** le partenaire spécialiste de l'agglomération en lien avec le compostage : Olygeo - Membre du Réseau Compost In Situ.

En plus de réduire les ordures ménagères d'environ 30%, le compostage permet de valoriser ses déchets ; une action qui devrait être aussi simple que trier son verre ou son carton ! Claude Bodet, Maire de Saint-Lyphard et vice-président aux équipements urbains chargé de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets et maire de Saint-Lyphard et Nicolas Criaud, président de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo ont eu l'occasion de rappeler dans une résidence collective qui s'est déroulée l'année dernière, tout ce qui est à disposition du public.

Située à côté des jardins partagés gérés par l'association La Goutte d'eau, rue du Vignonnet, la nouvelle zone de compostage collectif se compose de trois bacs : un bac d'apport, un bac de broyats et un bac de compost en cours de maturation. **En priorité, les Lyphardais habitant dans les rues adjacentes à la place de l'église, et ne disposant pas ou peu de jardin, sont invités à y déposer leurs restes alimentaires et petits végétaux et (fleurs fanées, etc.).**

Contexte et enjeux

La loi Anti-gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGECE), publiée en février 2020 est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Elle stipule l'obligation générale pour toutes les collectivités de mettre en place des solutions de tri à la source des biodéchets pour leurs habitants. **L'agglomération n'a pas attendu cette loi pour mettre en place cette habitude vertueuse et distribue des composteurs individuels sur le territoire depuis 20 ans déjà.**

Les biodéchets sont une vraie ressource pour la planète à valoriser et leur tri a 4 enjeux majeurs pour le développement d'un territoire :

- > le retour au sol : le compost sert pour les cultures agricoles et de jardins pour nourrir naturellement les sols et permet d'éviter les engrais chimiques ;
- > éviter les pollutions : les biodéchets étant composés de 60 % d'eau, les transporter pour aller les brûler n'est pas écologique et les transporter pour les enfouir globalement avec d'autres déchets peut être une cause de pollution des sols ;
- > la réduction des ordures ménagères et la maîtrise des coûts de gestion des déchets car le tri des biodéchets allège d'1/3 le bac vert ; A terme, il pourrait être envisagé de procéder à la méthanisation des biodéchets qui, en produisant du biogaz pourraient être utilisés comme carburant et énergie de chauffage.

Participer au compostage

Si vous habitez dans le bourg de Saint-Lyphard et que vous n'avez pas pu assister à la réunion d'inauguration de ce site de compostage, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'agglomération pour obtenir plus d'informations, un guide du compostage et un bio-seau.

Contact

Direction Prévention et Gestion des Déchets de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

02 51 76 96 16

accueil.herbignac@cap-atlantique.fr



**HOTEL DE VILLE DE
SAINT-LYPHARD**

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

 02 40 91 41 08

